

Affichage en Mairie	22 Novembre 2022
Mise en ligne sur www.trouville.fr	22 Novembre 2022

CONSEIL MUNICIPAL DE TROUVILLE-SUR-MER DU LUNDI 21 NOVEMBRE 2022

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES

FG/MV
2022-771

L'an deux mil vingt-deux, le lundi 21 novembre à dix-sept heures trente, les membres du Conseil Municipal de Trouville-sur-Mer se sont réunis à la Mairie sur convocation adressée le 15 novembre 2022, et sous la présidence de Madame Sylvie de Gaetano, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales la séance était publique par retransmission audiovisuelle en direct sur le site Internet de la Ville (www.trouville.fr).

Nombre de conseillers en exercice : 27 - Représentés : 4 – Quorum : 14

ETAIENT PRESENTS : Mme Sylvie de Gaetano, Maire ; M. Didier Quenouille, Mme Delphine Pando, M. Guy Legrix, Mme Martine Guillon, M. Patrice Brière, Mme Catherine Vatier, M. David Revert, M. Lionel Bottin, Mme Julie Mulac, M. Maxime Aguilé, Mme Dominique Vignesoult, M. Pascal Simon, Mme Isabelle Drong, Mme Jeannine Outin, M. Stéphane Sabathier, Mme Rébecca Babilotte, Mme Stéphanie Fresnais, M. Michel Thomasson, Mme Claude Barsotti, M. Jean-Eudes d'Achon, M. Philippe Abraham, Mme Eléonore de la Grandière.

ETAIENT REPRESENTES : Mme Adèle Grand Brodeur (pouvoir à Mme Pando), M. Jacques Taque (pouvoir à M. Simon), M. Jean-Pierre Deval (pouvoir à M. Quenouille) ; Mme Aline Esnault (pouvoir à Mme Vatier)

Le Conseil Municipal désigne Delphine Pando comme secrétaire de séance.

<p>2022/151. Le Conseil Municipal en prend acte</p>	<p>Compte-rendu au Conseil Municipal des décisions prises en vertu des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p> <p>Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte des décisions prises en vertu des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales. Aucune observation n'a été formulée.</p>
<i>Affaires juridiques : Mme le Maire</i>	
<p>2022/152. Le Conseil Municipal émet un avis favorable</p>	<p>1. Dérogation à la règle du repos dominical des salariés des commerces de détail de denrées alimentaires</p>
<i>Finances : Mme Catherine Vatier – Mme le Maire – M. David Revert</i>	
<p>2022/153. Adopté à l'unanimité Le Conseil Municipal en prend acte</p>	<p>2. Débat d'Orientations Budgétaires pour le budget primitif 2023</p>
<p>2022/154. Adoptée à l'unanimité</p>	<p>3. Octroi de subvention à un établissement public pour l'année 2022</p>
<p>2022/155. Adoptée à l'unanimité</p>	<p>4. Octroi d'une subvention à l'association « Cap Trouville » - Exercice 2022</p>

	<i>Marchés Publics : Mme le Maire - M. Didier Quenuille</i>
<p>2022/156. Adoptée à la majorité Abstentions : 7 - Mme Babilotte (1) - Groupe Stéphanie Fresnais pour les Trouvillais (6)</p>	<p>5. Choix du délégataire et autorisation de signer la convention de délégation de service public pour l'exploitation des marchés traditionnels d'approvisionnement, des marchés bio, des marchés à thèmes et nocturnes de la ville de Trouville-sur-Mer</p>
<p>2022/157. Adoptée à l'unanimité</p>	<p>6. Autorisation de signer un avenant n°01 de transfert à la délégation de service public pour l'exploitation en sous-concession du lot n°12 sur la plage de Trouville-sur-Mer – Crêperie du Pré d'auge – SARL « Les Planches »</p>
<p>2022/158. Adoptée à la majorité Votes contre : 6 - Groupe Stéphanie Fresnais pour les Trouvillais Abstention : 1 - Mme Babilotte</p>	<p>7. Décision sur le principe de renouvellement de la concession de service public pour l'exploitation du Casino Municipal</p>
<p>2022/159. Adoptée à l'unanimité</p>	<p>8. Autorisation de lancer la procédure et de signer le marché de fournitures de matériels de plage</p>
<p>2022/160. Report du dossier</p>	<p>9. Rapport annuel du sous-occupant du domaine public maritime pour l'exploitation du restaurant et du snack-bar du complexe nautique « La Cabane Perchée » - Exercice 2021</p> <p>POINT RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR – REPORTE AU CONSEIL SUIVANT</p>
<p>2022/161. Le Conseil Municipal en prend acte</p>	<p>10. Délégations de services publics pour l'exploitation en sous-concessions de plusieurs lots et activités de la plage naturelle de Trouville-sur-Mer - Rapports annuels des sous-concessionnaires des lots n°1-2-3-4-5-6-7-8-9-10-11-12 – Elasto-trampoline – Club de plage – Kayak – Manège – Exercice 2021</p>
	<i>Aménagement et Foncier : Mme le Maire - M. Didier Quenuille - M. Guy Legrix</i>
<p>2022/162. Adoptée à l'unanimité</p>	<p>11. Autorisation de signer avec la société TOTEM France une convention d'occupation du domaine public en vue de l'implantation d'une antenne-relais</p>
<p>2022/163. Adoptée à l'unanimité</p>	<p>12. Echange foncier entre la commune de Trouville-sur-Mer et le Département du Calvados – Parcelles AB 309 et AB 310 contre la parcelle AB 307</p>
<p>2022/164. Adoptée à l'unanimité</p>	<p>13. Fixation des tarifs d'occupation d'un logement réservé pour des situations d'urgence</p>
<p>2022/165. Adoptée à l'unanimité</p>	<p>14. Octroi de subventions pour ravalement de façades</p>

	<i>Ressources Humaines : Mme Delphine Pando</i>
2022/166. <i>Adoptée à l'unanimité</i>	15. Actualisation des modalités de remboursement des frais occasionnés par les déplacements temporaires du personnel
	<i>Jeunesse – Sports – Loisirs – Associations : M. Patrice Brière – M. Guy Legrix</i>
2022/167. <i>Adoptée à l'unanimité</i>	16. Fixation des redevances d'occupation ou d'exploitation du Domaine Public Maritime lors de manifestations de courte durée
2022/168. <i>Adoptée à l'unanimité</i>	17. Approbation des tarifs municipaux applicables au séjour de ski pour l'année 2023
	<i>Culture – Musée : Mme le Maire</i>
2022/169. <i>Adoptée à l'unanimité</i>	18. Autorisation de renouveler l'adhésion au groupement d'intérêt public « Normandie Impressionniste » et approbation des termes de l'avenant °4 de sa convention constitutive consolidée
2022/170. <i>Adoptée à l'unanimité</i>	19. Autorisation de signer une convention de partenariat avec l'Établissement Public du Parc et de la Grande Halle de la Villette – Participation aux collections des Micro folies -



Le Maire,
Vice-Présidente de la CCCC, F.

Sylvie de Gaetano
Sylvie de GAETANO